



**Comité international de soutien au syndicalisme
autonome algérien – CISA**

21 ter rue Voltaire – 75011 Paris – France
comintersaa@gmail.com – 0033 6 29 64 66 33

Entre répression et manipulations : le courageux combat des syndicats autonomes algériens

La défense des droits des travailleurs n'est nulle part une tâche aisée. En Algérie plus qu'ailleurs, être syndicaliste est aujourd'hui un combat difficile de tous les instants. Les dispositions de l'état d'urgence en vigueur depuis le coup d'État de janvier 1992 et l'interruption des élections législatives compliquent très sérieusement l'action quotidienne des syndicalistes authentiques, membres des divers « syndicats autonomes » de la fonction publique. Ceux-ci sont apparus au tout début des années 1990 – à la faveur d'une brève ouverture démocratique – pour défendre les intérêts des fonctionnaires, rôle que n'assurait plus, de longue date, le syndicat unique UGTA (Union générale des travailleurs algériens), devenu dès 1963 un simple rouage du régime.

Être syndicaliste en Algérie

Dans l'Algérie des années 2000, animer un syndicat autonome consiste autant à défendre les travailleurs qu'à esquiver les manœuvres incessantes de déstabilisation, d'infiltration et de corruption du pouvoir – qui le tolère sans le reconnaître officiellement. Les organisations syndicales indépendantes, en refusant toute sujétion autre que celle due à leurs adhérents, sont la cible principale de l'action des services de la police politique de l'armée, le DRS (département de renseignements et de sécurité, ancienne sécurité militaire). Venus combler l'absence totale de représentation des travailleurs, les syndicats autonomes sont depuis leur

création la cible permanente d'entreprises d'intimidation, de division de leurs rangs et de corruption de leurs dirigeants, dans le but d'éliminer toute forme d'expression revendicative.

En effet, le maintien de l'ordre politique passe par l'émiettement de toutes les contestations et la vassalisation de tous ceux qui prétendent se poser en tant qu'interlocuteurs responsables. La démarche est constante dès les premiers jours de l'indépendance. Il est significatif à cet égard d'observer que le premier congrès de l'UGTA, en janvier 1963, a été la première victime de cette stratégie de mise en coupe réglée de tous les acteurs sociaux. Les délégués au congrès ont été arrêtés pour permettre à des individus relevant des appareils sécuritaires de tenir le congrès à leur place et d'« élire » une direction choisie par le pouvoir. Aucune structure ne doit exister en dehors de celles qui sont au service du régime.

Comme ce fut le cas juste après l'indépendance, l'élimination du champ social de toute organisation autonome par rapport au pouvoir réel, c'est-à-dire les chefs du DRS, est la préoccupation constante des dirigeants algériens depuis la fin de la brève période d'ouverture démocratique entre novembre 1988 et juin 1991. Derrière une façade institutionnelle destinée à la consommation externe, le système politique algérien est une dictature dont les leviers exclusifs sont la rente pétrolière et un appareil répressif omniprésent.

Une dictature masquée

Cette dictature militaro-policière se camoufle derrière des institutions qui, de la justice au Parlement en passant par le président de la République, ont une existence formelle mais qui ne sont nulle part et ne constituent à aucun moment des cadres d'autorité effective ni des centres de régulation politique. Sans substance, animées tant bien que mal par un personnel coopté, elles ne s'avèrent en définitive que les courroies de transmission des directives du groupe effectivement dirigeant. Issues d'élections frauduleuses, soigneusement mises en scène, les institutions croupions ne doivent leur existence qu'à la nécessité de se conformer au modèle qui rassure les Occidentaux, principaux partenaires étrangers, soucieux d'un minimum de formalisme.

De fait, la gestion du pays est entre les mains d'un groupe d'individus au sommet des appareils sécuritaires, qui n'apparaissent pas sur la scène politique officielle et ne rendent de comptes à personne. Cette dictature « honteuse » ne peut tolérer, pour durer, la moindre

contestation organisée et sa pérennité repose donc sur un contrôle social tatillon, interdisant l'émergence de toute expression libre et de toute organisation susceptible de la mettre en question.

La scène politique algérienne est parfaitement verrouillée, les partis récalcitrants sont privés d'expression, réduits à une existence végétative, dans l'impossibilité de se déployer, ne recueillant dans les urnes que ce que le pouvoir effectif veut bien leur concéder. À de très rares exceptions, comme la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) ou SOS-Disparus, le mouvement associatif, témoin d'une « société civile » également préfabriquée, est constitué d'une myriade d'associations subventionnées regroupant pour l'essentiel, quelques individus sans relais dans la société.

Seule soupape tolérée par le régime, la presse écrite privée – les « médias lourds », radio et télévision, restant exclusivement dans les mains de l'État – fait preuve d'une certaine liberté de ton, pour autant que les lignes rouges non écrites, mais fermement tracées, ne soient pas franchies. Ces lignes rouges sont connues : il est interdit de mettre en cause les responsables du cercle dirigeant effectif, de les nommer et de critiquer le centre du régime, la police politique militaire. En revanche, la presse dispose d'une certaine latitude pour critiquer le chef de l'État, le gouvernement et les autres institutions. Sous tutelle directe du DRS, la plupart des directeurs de journaux sont ainsi tenus d'assister à un briefing hebdomadaire au siège spécialisé de la police politique. La presse reste néanmoins le seul espace de très relative liberté consentie à la population.

Les syndicats autonomes face à la répression

Héritage vivace de la période d'ouverture, de la Constitution de 1989 et des lois promulguées en 1990, les syndicats autonomes sont en première ligne de la répression et des manœuvres déstabilisatrices de l'appareil sécuritaire et de ses relais. Si l'aventurisme politique, inauguré par le coup d'État militaire du 11 janvier 1992, a entraîné le démantèlement des principaux garde-fous de l'État de droit, le rééchelonnement de la dette en 1994 a permis le basculement dans l'économie de bazar et la corruption généralisée. L'orientation libérale et l'annihilation de la politique sociale ont provoqué le basculement de catégories entières dans la précarité et la misère.

Aujourd'hui, dans un pays qui se targue de sa santé financière, exclusivement due à la rente pétrolière, la moitié de la population vit en deçà du seuil de pauvreté. L'affairisme des clientèles du régime et la corruption aux niveaux les plus élevés des hiérarchies de pouvoir sont facilités par l'affaiblissement des structures de l'État et le désordre entretenu par ceux-là mêmes qui dirigent l'appareil répressif. L'ajustement structurel et la pression sur les salaires ont frappé de plein fouet les fonctionnaires de tous les secteurs et les travailleurs en général. L'éducation et la santé ont notamment payé au prix fort la thérapie à courte vue et globalement inopérante du FMI.

Ce recul social – relégué au second plan par la « sale guerre » conduite contre la population dans les années 1990 par les chefs de l'armée et du DRS, au prix de 200 000 morts – **n'est aujourd'hui combattu que par les syndicats autonomes**. L'UGTA, ancienne organisation de masse du parti unique, caporalisée dès les premiers jours de l'indépendance par la police politique, n'est plus qu'un instrument, totalement discrédité, de contrôle social. Privée de toute représentativité, dirigée par des hommes notoirement impliqués dans des scandales financiers, la vieille centrale est l'ombre spectrale du syndicat fondé le 24 février 1956 par Aïssat Idir.

L'UGTA, l'un des rarissimes syndicats au monde à avoir approuvé un programme d'ajustement structurel du FMI, n'est plus qu'un sigle commode, convoqué par le gouvernement pour figurer l'illusoire « adhésion des masses laborieuses » aux gesticulations d'une « Algérie Potemkine » cachant de plus en plus difficilement la réalité de la dictature. Les sections combattives qui subsistent encore sont laminées par les coups de boutoir de la direction nationale de l'UGTA, qui les fragilisent en leur ôtant la protection syndicale et les offrent comme victimes expiatoires à l'administration.

Les syndicats autonomes sont aujourd'hui les seules organisations qui défendent les travailleurs, les seules qui échappent à la mainmise de la police politique. Les mouvements sociaux dans la fonction publique ont démontré les capacités de mobilisation des syndicats libres et la limite des capacités d'intimidation de la police politique. Arrestations arbitraires, gardes à vue illégales de militants syndicaux alternent avec les fermetures de locaux, toutes les formes de brimades et de harcèlements.

Des méthodes éprouvées pour stériliser le champ politique

Depuis les années 1990, le DRS déploie, vis-à-vis des syndicats autonomes, tout l'éventail des techniques de manipulation mises en œuvre dès 1962 pour stériliser le champ politique et renouvelées, après la fermeture de la « parenthèse démocratique » de 1989-1991. Les partis alors légalisés, ayant encore une base réelle et une direction indépendante du pouvoir, ont été systématiquement depuis l'objet de manœuvres de division interne. Scénario classique : des militants « dissidents », agissant sur ordre, décident d'un congrès de « redressement ». Une « direction » est élue dans les conditions les plus illégales et le parti passe sous la coupe du pouvoir. La victime la plus illustre de ce genre de « redressement » – le mot arabe *tas'hihiyya* est passé dans le langage courant pour désigner ce type de coup d'État téléguidé – fut, en janvier 1996, le vénérable Front de libération nationale, dont le secrétaire général Albelhamid Mehri a alors été déposé à la suite de ce que ses exécutants ont appelé un « complot scientifique ». Au mépris de toute légalité, la ligne indépendante du FLN, approuvée par les militants, a été changée du jour au lendemain, pour un alignement absolu sur les orientations du pouvoir.

Face à ce type de manœuvres, dans une situation d'état d'urgence structurel et d'omnipotence de la police politique, tout recours à la justice est inévitablement voué à l'échec. Dans l'organisation politique algérienne, la justice n'est pas une institution, elle n'est qu'un appareil obéissant. Et le paysage est ainsi modelé : de nombreuses organisations factices – partis, syndicats, associations –, sans base ni programme crédible, occupent le terrain médiatique quand le besoin d'une agitation politique est ressenti par le système. On le voit bien à l'occasion des élections présidentielles, quand des structures virtuelles sont fugacement ranimées pour servir de faire-valoir et jouer le rôle d'une opposition de pure figuration.

Systématiquement appliquées, ces méthodes, qui semblent être les seules connues de la police politique, ont été notoirement utilisées sur le front de la « sale guerre » des années 1990 : les mêmes techniques ont servi à la création de faux maquis, afin d'infiltrer et de noyauter les groupes armés, jusqu'à les manipuler pour perpétrer, de 1996 à 1998, les pires massacres. L'objectif d'instrumentalisation de la violence islamiste – la mettre au service d'une stratégie de communication du régime – a d'ailleurs globalement fonctionné. La dictature s'est ainsi justifiée en permanence, se prévalant du combat contre les extrémistes religieux pour se maintenir.

L'organisation de la confusion : le « clonage »

Vis-à-vis des syndicats autonomes, ces méthodes ont été utilisées jusqu'à la nausée par le DRS. Arrestations arbitraires succèdent aux suspensions de salaires, aux carrières bloquées, aux mises à pied injustifiées. L'arsenal des brimades, des vexations, des brutalités et des manipulations policières est entièrement mobilisé. Avec une prédilection pour ce que les militants syndicaux ont appelé le « clonage ». Une manœuvre visant à susciter la confusion auprès des bases en dupliquant une organisation jugée indésirable. La démarche est simple : il s'agit de créer à l'intérieur de syndicats authentiquement autonomes une « dissidence » qui débouchera rapidement sur une scission, en manipulant les militants les plus opportunistes ou les plus fragiles, par la technique du bâton et de la carotte et accessoirement, par le chantage exercé sur ceux qui traînent des « casseroles ».

Si la dissidence au sein des organisations syndicales autonomes est un phénomène connu et pris en compte dans leurs pratiques et leurs stratégies, elle change de nature lorsqu'elle est instrumentalisée dans le but d'annihiler toute ligne syndicale et toute autonomie. En effet, la pratique couramment utilisée est de faire croire que certains militants ne sont plus d'accord avec la prétendue « radicalité » de leur syndicat, parfois à l'inverse à sa prétendue « mollesse » et décident en quelque sorte de corriger le tir en pratiquant un « redressement » – la fameuse *tas'hihiya*. Le seul objectif sera de mettre au-devant de la scène une organisation nouvelle, clone de l'original, prête en réalité à tous les compromis avec le régime, y compris en mettant en scène des initiatives « ultraradicales » mais absurdes et vouées à l'échec : autre manière d'affaiblir la volonté collective de revendication. Pour être efficace, cette pratique exige que la nouvelle direction se présente comme étant issue d'un nouveau congrès, pour installer le désarroi au sein des adhérents et même des analystes, puisque, après la scission de facto, deux syndicats portent le même nom (ou, dans certains cas, un nom à peine différent).

La méthode a été appliquée au SNAPAP (Syndicat national autonome du personnel de l'administration publique) en mai 2004 – après une première tentative du même ordre en février 2002, qui fit long feu. Ses dirigeants ayant refusé de soutenir la candidature d'Abdelaziz Bouteflika à la présidentielle d'avril, un « dissident » isolé organisa un congrès qui bénéficia du soutien actif de l'administration. Immédiatement ce SNAPAP-bis reçut une subvention, alors que le SNAPAP n'eut droit qu'à de dérisoires soutiens conjoncturels des pouvoirs publics. Au mépris de la loi et de la réalité factuelle, la justice a attribué au

SNAPAP-bis le petit appartement (avec la documentation et le matériel entreposés) qui servait de siège au syndicat. L'expulsion manu militari des occupants légitimes s'est effectuée avec brutalité et sans aucun recours possible.

Le CNAPEST (Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique) a vécu la même manœuvre. Actif depuis le début des années 2000, le CNAPEST n'a obtenu son agrément que 10 juillet 2007, quasiment en même temps que son clone, le « SNAPEST » (les prétendus dissidents ont en effet – après hésitations dues à l'adoption tardive d'une « stratégie » – légèrement modifié le nom de l'organisation).

Le clonage concerne même les regroupements de syndicats autonomes. Créée en avril 2006, l'intersyndicale de la fonction publique (IAFP), réunissant les authentiques syndicats autonomes, s'est vue immédiatement dupliquée par un clone dénommé « coordination des syndicats de la fonction publique ». D'autres syndicats autonomes, comme celui des pilotes de ligne, existent théoriquement mais n'ont plus d'activités sur le terrain. Pour cette catégorie, le DRS ne juge pas utile de créer des clones.

On pourrait ainsi multiplier les exemples...

Pour éclairer le lecteur, il a paru important d'établir, avec les informations dont le CISA a eu connaissance, une « table de correspondance » entre les « vrais » syndicats autonomes et leurs clones.

Algérie, 2009 : tableau de correspondance entre syndicats autonomes et syndicats clones

Syndicats d'origine	Clones
SNAPAP (Syndicat national autonome du personnel de l'administration publique ; président : Rachid Malaoui ; secrétaire général : Nassira Ghozlane)	SNAPAP- <i>bis</i> (dirigé par Belkacem Felfoul, ex-député retraité)
CNAPEST (Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique ; coordonnateur : Larbi Nouar)	SNAPEST (dirigé par Mériane Meziane)
SATEF (Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation ; secrétaire général : Mohand-Salem Sadali)	SATEF- <i>bis</i> (dirigé par Abdelmadjid Basti)
CNES (Conseil national des enseignants du supérieur, coordination des sections CNES ; porte-parole : Kaddour Chouicha)	CNES- <i>bis</i> (dirigé par Abdelmalek Rahmani)
SNTE (Syndicat national des travailleurs de l'éducation ; secrétaire général : Mohamed Bennoui)	SNTE- <i>bis</i> (dirigé par Abdelkim Boudjnah)
Intersyndicale de la fonction publique (IAFP)	coordination des syndicats de la fonction publique

Toutes ces manœuvres bénéficient du soutien automatique du ministère du Travail, chargé en principe de veiller au respect de la réglementation en matière de libre exercice du droit syndical. Ce ministère est dirigé depuis juin 2002 par le même individu, Tayeb Louh, lui-même ancien syndicaliste autonome. La carrière de Tayeb Louh est révélatrice des stratégies antisyndicales du DRS. Magistrat, Tayeb Louh avait été l'un des fondateurs en 1993 d'un syndicat autonome des magistrats (Syndicat national de la magistrature), qui avait fait l'objet de harcèlements ayant défrayé la chronique et d'un « redressement » en bonne et due forme.

C'est avec étonnement que les syndicalistes avaient appris la nomination, en qualité de ministre du Travail, de ce transfuge des luttes sociales. Sans surprise, ils constatent depuis que le ministre converti se livre avec constance aux pratiques dont il avait été un temps victime. Ainsi, chaque fois qu'un clone est créé à l'initiative du DRS, le ministère du Travail refuse d'intervenir pour clarifier la situation. Pour enfoncer le clou, d'autres instances officielles – mais aucunement habilitées à intervenir en matière syndicale – se chargent de désigner le « bon » syndicat, celui avec lequel toutes les autorités doivent coopérer, ce qui suppose l'exclusion de celui qui n'a pas été désigné. Un exemple notoire est l'affaire du télégramme émis le 17 janvier 2009 par le ministère de l'Intérieur pour choisir le clone du SNAPAP : les

administrations avaient été sommées de refuser de travailler avec les sections légitimes (élues par les adhérents) au prétexte de l'existence de représentants du clone, désignés par l'administration et n'ayant aucune légitimité électorale. Quant aux décisions de justice, elles sont évidemment toujours à l'avantage des clones...

L'impératif de la solidarité

Ces pratiques n'ont pas la même influence sur tous les travailleurs. Car si pour les plus engagés d'entre eux, les enjeux sont clairs et les acteurs identifiés, pour d'autres, le retrait et la prudence sont de mise tant qu'une clarification n'intervient pas. En effet, le pouvoir et ses relais médiatiques tentent en permanence de discréditer le vrai syndicat en présentant le conflit entre celui-ci et son clone comme l'expression d'une lutte pour des strapontins. De plus, pour beaucoup de travailleurs, l'engagement dans un syndicat ne supposait pas une prise de risques aussi importante (opposition au DRS), ce qui a contribué à éloigner nombre d'entre eux des luttes syndicales.

Dans ces conditions, la détermination, l'opiniâtreté des militants des authentiques syndicats autonomes n'en sont que plus respectables. Avec courage, ils se battent depuis des années contre la détérioration croissante des conditions de vie et de rémunération des travailleurs algériens et contre les manœuvres de désintégration de leurs organisations syndicales représentatives. Après la meurtrière « éradication » des opposants – principalement islamistes mais pas seulement – lors de la « sale guerre » des années 1990, ils restent aujourd'hui les seuls à lutter pied à pied, de façon structurée à partir de la fonction publique, contre une situation sociale dramatique, face à laquelle la majorité désespérée des citoyens n'a plus comme unique moyen d'expression que l'émeute. Apparues au début des années 2000, les violentes jacqueries qui secouent périodiquement les grandes villes comme les moindres douars pour tous les motifs possibles liés à la « malvie » – pénuries d'eau, de logements, d'infrastructures, etc. – se sont multipliées depuis 2004 et sont devenues quotidiennes en 2009, au point de faire de l'Algérie, de l'est à l'ouest, un chaudron social en permanence au bord de l'explosion généralisée.

Mais, jusqu'à présent, la combinaison du quadrillage omniprésent des hommes du DRS, de la répression policière et d'une justice aux ordres, toujours prompte à sanctionner lourdement les émeutiers, a réussi à maintenir ces révoltes populaires en deçà du seuil de cette explosion. Car

les détenteurs du pouvoir réel, les généraux du DRS et leurs affidés, sont particulièrement déterminés pour briser toutes les initiatives collectives qui permettraient de structurer ces révoltes, au risque de menacer sérieusement leur principal objectif : poursuivre à leur seul profit – comme ils le font depuis trente ans – l'accaparement des richesses du pays, par la corruption et les prélèvements de commissions sur les exportations d'hydrocarbures comme sur les importations des biens de consommation ou d'équipements, que l'Algérie ne produit plus.

Dans ce sombre contexte, il est donc essentiel que cesse l'isolement international des militants des syndicats autonomes de la fonction publique, les seuls en Algérie à se battre de façon collective face aux manœuvres, aux « clonages » et à la répression – et, plus globalement, contre l'atroce malvie imposée à tout le peuple par le pouvoir. La grève dure, massivement suivie, engagée depuis le 8 novembre 2009 par les syndicats d'enseignants en est une illustration vivante. Qui plus est, le combat que mènent les syndicats autonomes est aussi celui des Algériennes pour leur émancipation : les femmes sont nombreuses à participer activement aux luttes et à assumer des responsabilités à la tête de ces syndicats – et elles sont souvent les premières à subir les pressions, les harcèlements et les tentatives d'intimidation du pouvoir.

C'est pourquoi, en septembre 2009, des syndicalistes français et des militants, algériens et français des droits de l'Homme ont créé le Comité international de soutien au syndicalisme autonome algérien (CISA), dans le but d'informer l'opinion sur la réalité des luttes syndicales algériennes, de les soutenir et de lever les équivoques entretenues par un système qui n'a plus que la violence et la coercition comme leviers sur la société.

Paris le 15 novembre 2009

Le Président du CISA

François Della Sudda



CISA, 21ter rue Voltaire 75011 Paris, France - comintersaa@gmail.com